

Mandat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Sénégal

Enoncé de Mission

Le Coordonnateur Résident des Nations Unies, et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Sénégal (ci-après le Réseau), établissent un Réseau afin de faciliter un appui efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies au Sénégal sur les politiques migratoires, notamment pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) dans toutes les instances où une approche commune au système des Nations Unies représente une valeur ajoutée.

Dans son appui à la réalisation des 23 objectifs du PMM, le Réseau s'efforce de promouvoir des politiques migratoires qui soutiennent le bien-être des migrants et des sociétés d'une manière cohérente, holistique et équilibrée, y compris des politiques alignées sur les Objectifs de Développement Durable, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et toutes autres initiatives sous-régionales, notamment de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest.

Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Agenda 2030 du développement durable et le PMM. Il s'alignera, dans ses méthodes de travail, sur les termes de référence du Réseau régional sur la migration de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que sur ceux du Réseau mondial des Nations Unies sur la migration.

Conformément aux efforts mondiaux et régionaux, le Réseau vise à favoriser une meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes sur la migration et à améliorer la coordination et la collaboration multisectorielle au sein du système des Nations Unies et avec les autres parties prenantes au niveau national.

Objectifs du réseau

Afin de réaliser sa mission, le Réseau s'engage à poser les actions suivantes :

- Partager les informations sur les domaines d'interventions des différentes parties prenantes du réseau et notamment les programmes en cours de conception et de mise en œuvre
- Partager des mises à jour régulières sur les questions migratoires clés/émergentes avec les membres du Réseau ; et documents, études et informations pratiques pertinentes afin de favoriser une compréhension globale du contexte national ;
- Fournir des informations au Réseau régional des Nations Unies sur la migration sur les progrès réalisés et les activités liées au PMM et demander conseil au Réseau mondial, le cas échéant ;
- Renforcer les capacités des membres sur les questions liées à la migration ;
- Valoriser les bases de données existantes en lien avec la migration ;
- Assurer, en coordination avec le Réseau Régional des Nations Unies pour les migrations, un appui en phase avec les politiques de gestion de la migration nationale, et en cohérence avec le PMM ;
- Soutenir d'autres initiatives régionales et mondiales telles que le Forum mondial sur la Migration et le Développement dans leurs efforts pour faire progresser le PMM au niveau national ;

- Servir de source d'idées, d'outils, de données et d'informations fiables, d'analyses et d'orientations politiques sur les questions de migration, notamment par le biais du mécanisme de renforcement des capacités établi dans le PMM et des acteurs actifs dans la gestion de la migration ;
- Veiller à ce que les actions du Réseau favorisent l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration et à la protection des droits de l'Homme et des migrants ;
- Organiser une fois par an - en fonction des ressources disponibles - une réunion entre tous les membres du Réseau et les partenaires externes. Cela pourrait inclure les départements/services étatiques, les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de diasporas, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations de femmes, les associations de jeunes, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les universités, les Groupes de recherches, les médias et les autres acteurs concernés ;
- Préparer un plan de travail annuel conjoint en accord avec les priorités du gouvernement du Sénégal pour soutenir la mise en œuvre du PMM et d'autres programmes de développement liés à la migration.

Membres et composition du réseau

Le réseau sera composé de tous les organismes des Nations Unies ayant un intérêt à être membre de ce réseau et qui font partie de l'Equipe Pays au Sénégal.

Modalités d'organisation

- Le Réseau se réunira soit en présentiel - au bureau de l'OIM ou du BCR soit en ligne ou en bimodale ;
- Le Réseau se réunira selon les besoins et en règle générale tous les trois mois ;
- Le Réseau sera coprésidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et le Chef de Mission de l'OIM -l'OIM ayant été désignée par les Etats Membres comme Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations. La coprésidence se fera de manière rotative et annuelle.

Les **coprésidents** du Réseau devront :

- Coordonner les activités par pays avec le Réseau régional des Nations Unies sur la migration ;
- Faire des déclarations au nom du Réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres ;
- Informer le UNCT des activités du Réseau ;
- Convoquer, proposer un agenda et présider les réunions pour assurer le bon fonctionnement du Réseau ;
- Communiquer au RC le PTA validé lors du Bilan annuel ;
- Faciliter l'engagement avec les parties prenantes externes pertinentes selon les besoins, notamment des représentants d'ONG nationales et internationales, du secteur privé ou académique, etc. ;
- Les coprésidents tiendront la liste des membres à jour et la partageront régulièrement avec ses membres.

Les **membres** du Réseau contribueront à la conception et à la mise en œuvre des objectifs du Réseau, favoriseront la cohérence en matière de migration au sein du système des Nations Unies et apporteront leur contribution et leurs conseils sur les priorités stratégiques.

Prises de décision

Les décisions du Réseau seront prises par consensus après consultation.

Groupes de travail

Des groupes de travail plus restreints seront établis pour se concentrer sur des questions particulières, validés par le UNCT.

Les groupes de travail, seront mis sur pied au fil du temps, à mesure que les besoins et les possibilités se feront sentir.

Ils seront composés de membres du Réseau et d'autres partenaires, le cas échéant ; la présidence ou la coprésidence sera ouverte à tous les membres des groupes de travail ;

Bilan annuel

Une réunion annuelle de l'ensemble des membres du Réseau sera organisée autour du Plan d'Actions Annuel (PTA) afin d'examiner les progrès du Réseau ; d'explorer les moyens d'améliorer davantage la collaboration ; de cerner les nouveaux défis.

D'autres intervenants pertinents pourront être conviés.

Elle sera aussi l'occasion de nommer le prochain coprésident et présenter le plan de travail actualisé.

Secrétariat

Les tâches de secrétariat du Réseau seront assurées par l'OIM.

Rapports / Livrables

Le Réseau rendra compte au Réseau régional des Nations Unies pour les migrations de ses activités et des progrès réalisés au niveau national dans la mise en œuvre du PMM.